



CONTRAT DE SAILLIE 2026

Calvaro / Nivéale de Pégase n° de Sire 07 393 053 X

SAISON DE MONTE 2025- Conditions de monte en Selle Français et Studbook Z -IAC -IAR et IAF à **Equicani27**

151,66 €	HT - IAF Equicani 27 1,rue de Champenard, Les Noés à Saint-Aubin-sur-Gaillon 27600 email : equicani27@gmailcom - Tel : 06 71 04 46 91
246,45 €	HT - IART les frais de collecte et deux envois
208,53 €	HT - IAC 12-16 paillettes + transport si hors centre partenaire
915,64 €	HT Solde Poulain vivant à 48 h

Garantie Poulain Vivant hors frais techniques et d'expédition

Tarifs établis sur la base HT. prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 5,5 % pouvant évoluer en fonction de la réglementation.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais et de saillie.

Le vendeur s'engage à n'encaisser le montant de la saillie que à la naissance du poulain.

Dans les centres, 3 doses de semence congelées de 5 paillettes seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs, la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.

Les paillettes de semence congelées mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur, et doivent être retournées au centre de conservation.

L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain au SIRE ou dans n'importe quel autre studbook que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à la EARL Les Ecuries de Pégase et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.

Les Ecuries de Pégase

4, rue du magasin Armenonville les Gatineaux 28320 Bailleau Armenonville Tél : 06 09 92 89 07 - email : alix@lesecuriesdepegase.com

EARL Capital de 5 000 euro 818 826.141 RCS de Chartres TVA intra communautaire FR 92 818826141



CONTRAT DE SAILLIE 2026

Je soussigné :		
Adresse:		
Tél :	Tel :	email :
Préciser l'intitulé de facturation si différent de la personne ou structure qui commande la saillie :		

Déclare souscrire une saillie de **Thais de Pégase**, n° sire 07 393 053 X pour la saison de monte 2025

Pour la jument :	n°SIRE :	
Centre Insémination : (nom et adresse)		
Tél :	Tel :	email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :

Ci-joint chèque ou virement (les Frais Techniques) Les Ecuries de Pégase [IBAN - FR76 1027 8371 4000 0116 8880 106 – BIC - CMCIFR2A](#)

Frais techniques	
160,00 €	TTC en IAF Equicani27 commande par sms au 06 71 04 46 91
260,00 €	TTC en IART, la réservation comprend les frais de collecte et l'envoi. Les jours de collecte sont lundi, mercredi et vendredi (commande par sms au 006 71 04 46 91) et prise en compte des jours fériés. Les envois complémentaires seront facturés en fin de saison au tarif de 72 € TTC / envoi semaine et 84 € TTC /envoi le samedi (dont TVA 20 %)
220,00 €	TTC en IAC plus les frais d'expéditions hors centres partenaires
966,00 €	TTC dont TVA à 5,5 % - Chèque encaissé à la naissance du poulain (garantie Poulain vivant 48 h)

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon :

OUI / NON (rayer la mention inutile)

Si oui, précisez le nom du centre de TE déterminé en accord avec le vendeur:

Fait à : Armenonville le :

L'acheteur

Le vendeur

Les Ecuries de Pégase

4, rue du magasin Armenonville les Gatineaux 28320 Bailleau Armenonville Tél : 06 09 92 89 07 - email : alix@lesecuriesdepegase.com

EARL Capital de 5 000 euro 818 826.141 RCS de Chartres TVA intra communautaire FR 92 818826141